

## **Relevé synthétiques des décisions du conseil municipal du 24 mars 2022**

*Etaient présents : Chantal COMYN, Maire ; Franck SPICHT, Sylvie WAREMBOURG, Vincent COLAERT, adjoints ; Roger FEBURIE, Martine GHEKIERE, Franck RICHARD, Aurore SOONEKINDT conseillers délégués ; Juliette ACHE, Laurence BERTELOOT, Christine CARPENTIER, Virginie CHRZANOWSKI, Rémi DEBRU, Stéphane DEKEISTER, Sylvie DEPRIESTER, Benoit DESTEIRDT, Isabelle MELLIET, Aurélien JOOS, conseillers.*

*Absent excusé : Jacques DEVULDER donne pouvoir à Sylvie WAREMBOURG*

### **Finances : Vote des comptes de gestion de la commune.**

L'élément majeur de l'exercice 2021 tient dans le remboursement intégral du prêt d'avance de trésorerie de 400 000 € souscrit en 2019 pour disposer de fonds suffisants pour couvrir les paiements des factures liées à l'avancement des travaux de la salle de sports en l'attente de la perception des subventions. Alors même que fin 2021, 63 640,50 € restaient à percevoir des engagements de financements de la CCHF et de l'Etat, la commune en partie grâce au Fonds de Compensation de la TVA perçu deux ans après la réalisation des investissements (soit 253 787 € en 2021), a su être présenté au rendez-vous du remboursement intégral de ce prêt relais.

2021 reste d'un point de vue budgétaire marqué par les impacts des charges liées au COVID. Si à la différence de 2020, les services (école, cantine, activités associatives et donc occupation des salles communales) ont été moins impactés par des périodes de fermeture, le contexte de vigilance sanitaire nous a contraint de maintenir un effort élevé dans les achats de produits d'entretien, et le renforcement des moyens humains pour assurer hygiène et organisation différenciée des services de l'école.

### **Les Dépenses de fonctionnement s'élèvent à 868 969,77 €.**

Les charges de personnel représentent le poste de dépenses le plus important du budget (423 782,21 €). Une dépense en augmentation par rapport à 2020 (+ 68 124,36 €) liée au fonctionnement permanent des services, au besoin de renfort en personnel d'entretien, à la pérennisation de l'emploi de deux personnes auparavant en emplois aidés afin de stabiliser la professionnalisation de certaines fonctions (notamment direction centre de loisirs) ...

Les charges à caractère général s'élèvent à 212 447, 95 €. A noter : une augmentation perceptible des frais d'énergie (44 323, 78 € contre 33 418 en 2020), des frais d'entretien du matériel roulant ...17 855 € de subventions ont été octroyées par la commune au secteur associatif.

**Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 021 044,08 €** (en hausse de 43 278,18 € par rapport à 2020) ce qui génère un **résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 152 074,31€ pour l'année 2021.**

Parmi les principales ressources communales retenons : les produits de services (cantine, périscolaire, centre de loisirs) à hauteur de 62 512,99 € qui n'ont cependant pas retrouvé leur niveau d'avant COVID (72 626 € en 2019), les dotations relativement stables à 342 348,67 €, les impôts et taxes pour 556 970,15 €. Bien que les taux d'imposition n'aient pas évolué depuis plus de 10 ans au niveau communal, la hausse des produits des taxes foncières et d'habitation de 401 281 € en 2020 à 417 308 € en 2021, traduit l'augmentation du nombre de foyers sur la commune.

**En section d'investissement, les charges s'élèvent à 733 522.11 €,** incluant le remboursement du prêt relais de 400 000 €.

Parmi les investissements significatifs réalisés en 2021 citons la deuxième phase des travaux aux vestiaires du stade (changements des menuiseries et bardage extérieur) pour 95 313,66 € ; la réfection de la pelouse du terrain d'honneur du même stade pour 35 487,90 € ; la rénovation de la cuisine de la salle polyvalente pour 21 152,40€, l'installation d'éclairages led dans cette même salle pour 2 100,54 € ; l'installation de climatiseurs à l'étage de l'école pour 6 272,33 € ; l'achat d'une nouvelle tondeuse (4 500 €), d'ordinateurs pour le secrétariat communal (5 379,5 €) ; le changement d'un moteur de cloche de l'église ( 3 088,34 €), le changement du chauffe-eau de la salle polyvalente (2 176,62 €) ; le paiement de frais d'architectes pour le projet extension maison des associations (8 443,20 €) , etc...

**Les recettes de la section d'investissement totalisent 460 347,76 €** dont 253 787,72 € de remboursement lié au Fonds de Compensation de la TVA et 149 450,04 € de subventions perçues de l'Etat, et des collectivités locales.

Il convient de prendre en compte également « les restes à réaliser » (RAR) de la section d'investissement car ils en corrigent le résultat. Il s'agit en dépenses de celles qui ont été engagées mais non mandatées au 31 décembre 2021, et en recettes de celles qui sont certaines (subvention notifiée) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Les RAR en recettes représentent 318 864,70 € (subventions non encore totalement versées pour la salle de sports (63 640,5 €) et la rénovation des vestiaires du stade (55 810 €) ; les subventions déjà notifiées pour l'extension de la maison des associations (120 030 €), pour la réalisation du projet skate-park (70 240 €)..

Parmi les 125 098,68 € de « restes à réaliser » en dépenses, on retrouve principalement, la

mission de diagnostic de l'église confiée à un architecte du patrimoine (14 300 €), la fin des travaux de création du nouveau géant (4 700 €) et les frais liés à l'extension-rénovation de la maison des associations (102 632,24 €) notamment les travaux de toiture lancés fin 2021.

**Le résultat cumulé « investissement » au 31 décembre 2021 est donc positif de 144 740, 72€.**

**Il s'ajoute au résultat cumulé « fonctionnement » qui est de 664 543, 61 € (152 074,31 € de résultat de l'exercice 2021, + 512 469,31 € de reports positifs des années antérieures).**

### **Demandes de subventions / Travaux de sécurisation de l'église**

Le cabinet d'architectes, mandaté par la commune afin d'établir un diagnostic de l'église, a signalé des travaux de sécurisation à réaliser en urgence afin d'éviter des chutes de pierre en différents endroits par le retrait de pierres (avec stockage) et pose de filets pare-chute. Afin de réaliser ces travaux, le conseil sollicite une demande de subvention au Département du Nord à hauteur de 40% du montant prévisionnel des travaux (17 788 €HT) soit 7 115€, et auprès de la DRAC (Affaires Culturelles), à hauteur de 30% soit 5 336€.

### **Vote d'une subvention anticipée pour le comité des fêtes de Zegerscappel**

Éric WAESELYNCK, nouveau président du comité des fêtes, a adressé un courrier exprimant les difficultés face aux échéances des prochaines animations (banquet des aînés, brocante ...) et sollicitant une avance de 7 000€ sur la subvention de fonctionnement communale. Proposition validée à l'unanimité.

### **CCHF : Avis de la commune sur la création par la CCHF d'un dispositif de vidéo-protection à l'échelle du territoire communautaire.**

La Communauté de Communes a réfléchi avec les services de gendarmerie à la mise en place d'un système de vidéo-protection (111 caméras au total sur 18 communes) sur des axes et points stratégiques (intersections, routes départementales, ronds-points) afin de prévenir les actes de délinquance ou identifier leurs auteurs (Dispositif alliant l'observation, la reconnaissance et la lecture de plaques d'immatriculation).

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 813 032,50€ H.T. pour la C.C.H.F. avec des cofinancements entre autres de l'Etat et de la Région. Les communes ne sont aucunement sollicitées financièrement.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre pour l'implantation d'au moins une caméra de vidéo-protection sur le territoire communal (rond-point entre Esquelbecq et Zégerscappel) précision faite qu'elle devra solliciter en temps voulu les autorisations d'occupation de domaine auprès des différents propriétaires, notamment le Département du Nord.

### **Contrat d'objectifs avec la médiathèque départementale du Nord.**

La commune travaille en partenariat avec la Médiathèque Départementale depuis 2006. Ce partenariat permet le prêt de divers documents à la bibliothèque, la tenue d'expositions, des formations pour les bénévoles et la mise en place d'animations intercommunales comme Bib en Fête... Le renouvellement de ce partenariat se fait dorénavant par contrat d'objectifs pour une durée de 3 ans. Mme le Maire et Sylvie WAREMBOURG ne cachent pas leurs réticences de départ et celles des bibliothécaires bénévoles à la lecture de tous les objectifs difficiles à atteindre. Après interventions auprès d'élus départementaux, au final, il ne s'agira que de respecter l'atteinte d'un objectif qui sera pour Zégerscappel l'informatisation de la bibliothèque. Dans cette situation le contrat pourra être signé, et le fonctionnement actuel ne variera pas.

### **Travaux :**

Maison des associations : Fin 2021, l'appel d'offres en vue de la rénovation - extension et de la création d'un espace jeunes à l'étage, a révélé un coût prévisionnel de travaux de plus de 337 k € HT pour un coût total ingénierie comprise de 417 k € ht.

Il a été demandé à l'architecte de « revoir sa copie » pour respecter une enveloppe de travaux autour de 250 k€, ce qui signifie réalisation des travaux par phases, avec dans un premier temps uniquement la réalisation des travaux du rez-de-chaussée et suspension du projet d'espace jeunes à l'étage.

### **Skate-park.**

Franck RICHARD rend compte du projet qui ne consiste pas qu'en l'implantation d'un skate-park mais en la création d'un espace sportif et de loisirs dans l'enceinte du stade actuel. L'idée est de protéger le terrain d'honneur, de rendre accessible à tous l'ancien terrain, et de procéder à des aménagements (espaces ludiques, et de détente) sur la zone enherbée qui se situe derrière le terrain d'honneur. L'Agence d'Urbanisme (AGUR) a été sollicitée et a mandaté un architecte paysagiste qui a entendu le projet des élus et a réalisé des premières esquisses et ce gratuitement. F RICHARD évoque aussi la dimension participative du projet :

une rencontre est prévue le 26 mars avec la ligue régionale de skate-park et les jeunes de la commune, s'en suivra une phase de présentation du projet à la population.

### **Voirie : programme 2022 CCHF et Département ; NOREADE**

Au programme 2022 de la CCHF, seule la restauration du pont de l'Yser est retenue. Le département a prévu la mise en enrobé de la RD17 de la sortie d'agglomération rue d'Ypres à celle de la rue de Bollezele. Une étude de giration a été réalisée sur les 3 carrefours au centre de la commune (Mairie/Grand'Place – Rue d'Ypres/Monument aux morts – Rue Morseley/ Rue de la Mairie) par le département pour améliorer la sécurité et le passage des bus notamment. A signaler également à l'intersection de la voie romaine (RD52) et de la route de Saint-Omer (RD928) la réfection de l'ilot proche du « stop ».

### **Environnement : Aménagement foncier :**

Sylvie WAREMBOURG rend compte des travaux de la commission environnement qui a défini quels pourraient être les projets de la commune dans le cadre de l'aménagement foncier. Ressortent comme priorités :

- . le règlement des problèmes d'inondations de plus en plus fréquents
- . préserver le patrimoine pris au sens large et le caractère flamand de nos campagnes
- . créer un chemin de randonnée reliant le village et La Cloche, dans l'objectif de désenclaver le hameau et de permettre une liaison piétonne sécurisée avec le village.
- . Préserver comme le préconise le conservatoire des espaces naturels régional le lieu dit « la savane » (flore et faune) et les prairies humides qui l'entourent avec création d'un chemin piétonnier pour y accéder.
- . contribuer au plan de gestion de l'Yser de manière concertée avec les communes environnantes.
- . Sur la partie entre Zégerscappel, Eringhem et Pitgam contribuer aux actions préconisées dans le cadre de la politique des « pieds de coteaux » (éviter le ruissellement des eaux).

Suite à ces réflexions, des échanges auront lieu avec des acteurs comme l'USAN, le conservatoire des espaces naturels par exemple, pour affiner davantage la faisabilité des projets.

### **Fermeture de classe :**

-

Mme le Maire et Sylvie WAREMBOURG rappellent que l'inspectrice de l'Education Nationale a notifié une fermeture de classe à la rentrée 2022/2023. Une manifestation a été organisée en association avec la municipalité et les parents d'élèves le 4 février. Mme le Maire a saisi nombre d'élus et d'institutions de cette situation. Il semble que tout se jouera le jour de la rentrée avec un comptage du nombre d'enfants. L'inspectrice estime l'effectif à 136, la commune a 150 avec 10 enfants de 2 ans qui s'ils sont présents au moment du comptage, pourraient permettre le maintien de la 7 ième classe. Mme le Maire fait remarquer que si aujourd'hui 17 parcelles sont vendues au lotissement du moulin, seules deux inscriptions d'enfants sont effectives et deux en projet...Un courrier a été fait aux familles pour rappeler l'importance de s'inscrire dans une dynamique de vie et de participation dans le village.

Franck RICHARD précise que le site internet « basculera » sur une nouvelle plateforme grâce au travail de JP Mille, bénévole.